



**Compte-rendu du SNUDI-FO Somme de la concertation préalable
à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à AMIENS
Mairie d'Amiens – jeudi 10 octobre 2013**

Gilles Demailly présidait la réunion, entouré de 6 personnes, dont Marion Lepresle.

Le SNUDI-FO était représenté par Olivier Soudé et François Standaert ; le SE-UNSA par Philippe Decagny, le Sgen-CFDT par Régis Douchain et le SNUipp-FSU par Caroline Corre et Stéphane Magniez.

En préalable, Gilles Demailly a déclaré « *celui qui décide, c'est celui qui paye* ». Le cadre était posé.

Force Ouvrière a été la première organisation syndicale à prendre la parole après une rapide présentation du maire.

La délégation a rappelé la revendication de Force Ouvrière : la suspension immédiate et l'abrogation du décret « rythmes scolaires » et expliqué les principales raisons qui la fondent : les 4,5 jours détériorent les conditions de travail des enseignants et désorganisent leurs horaires. Après un mois et demi d'expérimentation, chacun s'accorde à dire que les enfants et les personnels sont plus fatigués et que les nouveaux rythmes scolaires n'apportent rien au niveau des apprentissages et au contraire. On constate autant d'expérimentations que de communes, ce qui remet en cause l'égalité devant l'instruction. La résistance s'organise dans de nombreux secteurs contre les 4,5 jours et demi. La commune de Crillon a renoncé à cette expérimentation au bout de trois semaines. Celle de Janvry a annoncé qu'elle ne mettrait pas en place les nouveaux rythmes en 2014.

Force Ouvrière a ensuite profité d'être en présence du maire pour attirer son attention sur la maternelle Faubourg de Beauvais, pour revendiquer la nomination d'une Atsem à temps complet dans la classe de TPS-MS (elle n'est présente qu'une heure de 9h à 10h) ainsi que l'attribution de matériel adéquat (le mobilier, pour l'instant, n'est pas adapté aux tout-petits !). Le maire a répondu être au courant et qu'il était prévu que le mobilier allait être adapté et que ses services allaient regarder pour affecter une Atsem ; que la collectivité fera l'effort. (Le SNUDI suit attentivement ce dossier).

Le maire a ensuite exposé son projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le SNUipp a affirmé qu'il portait une grande attention à la mise en œuvre de la réforme, qu'il y avait beaucoup d'endroits où ça se passe mal mais quelques endroits où ça se passe bien et que ce sont ces situations que le

SNUipp veut voir se généraliser. Le SE a abondé dans le même sens.

Le maire a dit que son choix, entre le mercredi et le samedi, se portait sur le mercredi.

Le SNUipp a objecté en faveur du samedi matin.

Le maire a ensuite présenté deux options d'horaires possibles :

L, M, J, V : 8h30-12h et 14h15-16h (accueil dès 7h30 et péri-scolaire de 16h à 18h30) et le mercredi 8h30-12h

ou

L, M, J, V : 8h45-12h et 14h-16h (accueil dès 7h30 et péri-scolaire de 16h à 18h30) et le mercredi 8h45-12h

Le maire envisage plutôt la première option pour les élémentaires et les primaires. Il a indiqué qu'il y aurait une marge de manœuvre école par école.

Le SNUipp s'est d'abord interrogé sur l'avantage pour le temps de l'enfant puis a déclaré que là où ça se passe bien, c'est là où il y a concertation et coordination entre enseignants et mairie...

Force Ouvrière a demandé quelles activités allaient être organisées et a posé le problème de la gratuité : le maire n'a donné aucune information sur le contenu des activités et a avoué que les activités péri-éducatives seraient payantes (au prorata du quotient familial).

Force Ouvrière a posé la question des études : le maire a indiqué qu'il ne maintiendrait pas les études comme elles sont organisées aujourd'hui. Il a ajouté que les enseignants avaient leur place dans les activités péri-éducatives pendant le temps périscolaire. La réflexion aura lieu au moment de la rédaction du PEDT : il faudra déterminer qui fait quoi. Pour rassurer, il a précisé que cela se ferait sur la base du volontariat.

Quant aux APC, et bien qu'il s'agisse d'une compétence propre relevant du Conseil des maîtres, le maire a affirmé que ça le concernait quand même et qu'il faudra bien que la mairie organise les locaux et qu'il faudrait discuter de l'ensemble des temps. Il faut traduire que la mairie mettra son grain de sel dans les horaires des APC et au niveau du nombre d'élèves.

En ce qui concerne le coût pour les activités péri-éducatives, le maire estime que le coût réel par enfant et par an se situe entre 150 et 300€. Chaque famille contribuera selon ses moyens (selon ses estimations, de 0,55€/jour à 2,40€/jour).